

Organisation de la Cellule de veille de l'ONE chargée de soutenir les milieux d'accueil en difficulté

Publié le 18/06/2020

Du 16 mars au 17 mai, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place des mécanismes d'indemnisation couvrant l'ensemble des milieux d'accueil, subventionnés et non subventionnés, suite à la décision prise de suspendre la participation financière des parents compte tenu des mesures de confinement.

Pour l'ensemble de cette période, 17.462.604 d'euros ont été budgétisés par le Gouvernement. Au final, 13.906.384 euros, soit 80% du montant prévu, auront été versés à titre d'indemnisation.

Sur proposition de la Ministre de l'enfance, Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'affecter le solde, soit 3.556.220 d'euros à la cellule de veille de l'ONE qui a pour mission d'intervenir en faveur des milieux d'accueil dont la viabilité serait mise en péril suite aux conséquences de la crise du Covid-19.

Les milieux d'accueil éligibles aux interventions financières de la cellule de veille sont ceux se trouvant dans les situations suivantes :

- Si un milieu d'accueil autorisé ou agréé par l'ONE ne peut plus accueillir d'enfants car il se trouve dans l'impossibilité de respecter les recommandations sanitaires ou les règles minimales d'encadrement ;
- Si un milieu d'accueil autorisé ou agréé par l'ONE est tenu de fermer pour raison sanitaire (par exemple : en cas de Covid-19 chez une accueillante, de mise en quarantaine, en raison de la présence d'une personne membre d'un groupe à risque dans le milieu d'accueil...);
- Si un milieu d'accueil autorisé ou agréé par l'ONE, en raison des effets financiers de la crise du Covid-19, ne peut plus poursuivre son activité.

Une information sera assurée par l'ONE pour faire connaître l'existence de la cellule de veille aux différents milieux d'accueil. Le processus d'intervention de la cellule sera lui pleinement opérationnel dès ce mois de juillet.

« Alors que les différents secteurs de la société belge entrent progressivement dans une phase de déconfinement, les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire vont continuer à peser lourdement sur le secteur de l'enfance. Il est important d'apporter un soutien spécifique aux milieux en difficulté pour éviter toute perte de place en Fédération Wallonie-Bruxelles » conclut la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

Bénédicte Linard